

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 29 septembre 2025

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : 45
Nombre de représentés : 6
Nombre d'absents : 13

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE VINGT NEUF SEPTEMBRE à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni , après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

OBJET
AFFAIRE N°2025_110_CC_26
***Signature d'un avenant de prolongation de
délai pour le Programme d'Action et de
Prévention des Inondations de la Rivière
des Galets***

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - Mme Suzelle BOUCHER - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - M. Irchad OMARJEE - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Julius METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Madame Martine GAZE - M. Yann CRIGHTON - Mme Lucie PAULA - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - M. Armand VIENNE - M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - M. Olivier HOARAU - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - M. Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN - M. Pierre Henri GUINET - M. Philippe LUCAS - Mme Armande PERMALNAICK - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Houssamoudine AHMED - Mme Audrey FONTAINE - M. Christophe DAMBREVILLE - M. Jean MARCEAU

Nombre de votants : 51

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
23 septembre 2025

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
06/10/2025

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - M. Alain BENARD - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - Mme Amandine TAVEL - Mme Marie ALEXANDRE - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - M. Jacky CODARBOX - Mme Jocelyne JANNIN - M. Jean François NATIVEL

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN procuration à M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - M. Alexis POININ-COULIN procuration à M. Yann CRIGHTON - Mme Virginie SALLE procuration à M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - M. Michel CLEMENTE procuration à M. Irchad OMARJEE - Mme Brigitte DALLY procuration à M. Bruno DOMEN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2025

AFFAIRE N°2025 110 CC 26 : SIGNATURE D'UN AVENANT DE PROLONGATION DE DÉLAI POUR LE PROGRAMME D'ACTION ET DE PRÉVENTION DES INONDATIONS DE LA RIVIÈRE DES GALETS

Le Président de séance expose :

CONTEXTE

Compétent en GEMAPI depuis le 1er janvier 2018, le Territoire de l'Ouest pilote et suit le Programme d'Actions et de Prévention contre les Inondations prévu sur la Rivière des Galets et nommé « PAPI RDG ».

Ce PAPI s'inscrit dans le cadre de la directive relative à l'évaluation et à la gestion des risques inondation, dite « directive inondation » adoptée en 2007 et de la mesure 8.03 du Programme Opérationnel Européen et du Contrat de Projet État/Région, pour la période 2014-2020,

En 2021, la construction d'un second PGRI pour La Réunion a associé les acteurs, et notamment les collectivités locales qui ont connu, depuis le 1er janvier 2018 au travers de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), une évolution profonde du paysage institutionnel relatif à la gestion des risques d'inondation.

Les cinq intercommunalités Réunionnaises ont désormais la charge de faire vivre les Stratégies locales de gestion des risques d'inondation adoptées pour chacun des six territoires à risque important, ainsi que les cinq PAPI (Programmes d'Action de Prévention des Inondations) et six PAPI d'intention en cours sur le Territoire de La Réunion.

Ce Programme PAPI a été formalisé par une convention contractualisée en décembre 2017 et passée pour 5 ans entre l'Etat, l'Europe représentée par le Guichet Unique de la Région, la Région, la commune de Saint-Paul, la commune de La Possession et le Territoire de l'Ouest compétent en GEMAPI.

ÉTAT D'AVANCEMENT

Ce PAPI est arrivé à son terme en décembre 2022 après 5 années de pilotage et d'animations par le Territoire de l'Ouest.

Le comité technique (COTECH) organisé en décembre 2022 a permis de faire un bilan des actions menées durant ces 5 dernières années et de mettre en exergue les actions qui restent à réaliser.

Lors des 5 dernières années, le taux d'engagement des actions initialement réalisées et 23 % en cours.

Actions réalisées	Actions en cours	Action non réalisées
13/30 (+/- 43%)	7/30 (+/-23%)	10/30 (+/- 34%)

BILAN FINANCIER

Le bilan financier des actions portées dans le cadre du PAPI RDG est présenté dans le tableau ci-dessous :

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Montant prévisionnel	2 184 500€	7 369 500 €	538 500€	386 500 €	329 500 €	329 500 €	11 138 000 €
Montant Réalisé	0	2 226 160 €	4 707 662 €	1 620 785 €	3 629 866 €	8 561 659 €	20 746 134 €

Les dépenses effectuées lors de ces cinq dernières années ont été plus importantes que le budget initial prévu dans le PAPI RDG, à hauteur de 186 % (linéaire plus important de confortement réalisés, travaux d'urgence et provisoires réalisés suite à des évènements climatiques majeurs).

Ce bilan traduit notamment l'engagement fort du Territoire de l'Ouest à entretenir et sécuriser ce Système d'Endiguement faciliter par le soutien financier important du FEDER.

OBJET DE L'AVENANT N°1

L'avenant n°1 portant sur la convention initiale du PAPI RDG a pour objet de prolonger la durée de la convention initiale jusqu'en Décembre 2027.

La prolongation de la durée d'exécution du PAPI RDG jusqu'en décembre 2027 permettra de mener à leur terme les actions identifiées pour réduire le risque inondation. Il permettra également d'engager une réflexion avec les parties prenantes sur des modifications éventuelles à apporter au plan d'actions tant en terme de calendrier et de budget qu'en terme de priorisation des actions.

Le projet d'avenant n°1 est disponible en annexe de la présente note.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 18/09/2025.

A reçu un avis favorable en Commission Eau, Assainissement et GeMAPI du 11/09/2025.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 4 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- VALIDER la proposition d'avenant pour la prolongation de durée de la convention initiale du PAPI Rivière des Galets jusqu'en décembre 2027 ;

- AUTORISER le Président, ou toute personne habilitée, à signer l'avenant au PAPI Rivière des Galets et tout acte y afférent.

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le



ID : 974-249740101-20251007-2025_110_CC_26-DE

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communa

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le

ID : 974-249740101-20251007-2025_110_CC_26-DE

S²LOW



Programme d'Action de Prévention contre les Inondations

Avenant n°1 à la convention 2017-2022 du
Programme d'Action de Prévention contre les
Inondations (PAPI) « Rivière des Galets »

CONVENTION 2017 A 2022

Entre

L'État, représenté par Monsieur le Préfet de la Région Réunion

L'Europe, représentée par Madame la Présidente de la Région Réunion

La Région, représentée par Madame la Présidente de la Région Réunion

Et

La communauté d'agglomération du Territoire de l'Ouest (TCO) représentée par Monsieur le Président du TCO

La ville de Le Port représentée par Monsieur le Maire du Port

La ville de Saint Paul représentée par Monsieur le Maire de Saint Paul

La ville de La Possession représentée par Madame la Maire de la Possession

Vu le transfert de droit dans le respect des dispositions prévues par la loi du MAPTAM du 27 janvier 2014 et la Loi Notre du 7 août 2015, confiant la nouvelle compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) aux intercommunalités.

Vu la convention du Programme d'Action de Prévention contre les Inondations (PAPI) Rivière des Galets de décembre 2017, ci-après dénommée « Convention ».

Article 0 : Contexte

Lors des cinq dernières années, le Territoire de l'Ouest et ses partenaires ont mis en place différentes actions prévues dans le programme d'action du PAPI RDG.

Le bilan des actions est présenté dans le tableau de synthèse des actions réalisées (annexe 1).

Ce bilan a été présenté lors du comité technique organisé par le Territoire de l'Ouest en date du 14 décembre 2025

A l'heure actuelle, environ 43% des actions initialement prévues dans le PAPI RDG ont été menées à leur terme et les partenaires souhaitent poursuivre les actions restantes ou à achever.

Le tableau ci-dessous fait la synthèse de l'état d'avancement du PAPI RDG à fin 2023 :

Actions réalisées	Actions en cours	Action non réalisées
13/30 (+/- 43%)	7/30 (+/-23%)	10/30 (+/- 34%)

Les partenaires, soucieux de mener à son terme ce PAPI, souhaite obtenir un délai supplémentaire afin de poursuivre les actions en cours, et de commencer les actions actuellement non réalisées.

Article 1 : Objet de l'avenant de prolongation

Le présent avenant (ci-après dénommé « avenant n°1) a pour but de prolonger la durée de la convention initiale qui portait sur la période 2017-2022.

Article 2 : Planning prévisionnel

Action	Description	Porteur(s)	2025	2026	2027	Cout Estimatif
1_03	Mémoire des épisodes de crue Mise en place de TOTEM et de repère de crue	Porteur du PAPI				15 000€
1_05	Communiquer, sensibiliser et informer sur le risque de crue pour les habitats précaires situés dans le lit de la rivière	La Possession Appui Porteur du PAPI				2 500 € / an
1_06	Actualisation de l'étude hydrogéomorphologique de la Rivière des Galets	Porteur du PAPI				15 000 €
1_07	Mise en place d'une surveillance de l'érosion des berges en rive gauche en amont de l'endiguement sur secteur Piton Bâtard	Porteur du PAPI				5 000 € puis 500 € / an
1_08	Suivi morphologique en amont du périmètre PAPI	Porteur du PAPI				12 000 € / an
2_02	VigiCrue / territoire Définition du lien entre le niveau d'alerte et la protection	DEAL appui Porteur du PAPI				Intégré dans la mission DEAL
2_03	Renforcement du suivi des pluies par un Radar	DEAL				Financé Hors PAPI – Intégré au fonctionnement DEAL
3_01	Réseau VigiCrue Alerte de crue	Porteur du PAPI				Intégré au pilotage du PAPI Intégré au fonctionnement DEAL
4_02	Mise en place de règles de bonnes pratiques pour les projets d'urbanisation futurs	Porteur du PAPI				10 000 €
5_01	Animation et incitation des tiers (entreprises et structures publics, ERP notamment, industriels) à mettre en place un plan d'action individuel visant à réduire la vulnérabilité des biens et des personnes en cohérence avec le PCS	Porteur du PAPI				5 000 € / an
5_02	Diagnostic des activités et bâtiments publics face au risque inondation : établissement d'un programme de sécurisation	Porteur du PAPI				25 000 €
5_06	Opportunité de la mise en transparence de la RN7 en rive droite / réduction risque résiduel (rupture)	TCO / Région				45 000 €
5_07	Opportunité de protéger la ville du Port d'un risque résiduel faible et permettre l'urbanisation de l'arrière digue par la mise en place d'une digue de second rang en rive droite en amont de la RN7	TCO / Le Port / Aménageurs				33 000 €

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le

ID : 974-249740101-20251007-2025_110_CC_26-DE



Action	Description	Porteur(s)	2025	2026	2027	Cout Estimatif
5_08	Opportunité de protéger l'écoparc d'un risque résiduel faible et permettre l'urbanisation de l'arrière digue par la mise en place d'une digue de second rang en rive droite en aval de la RN7	TCO / Le Port / Aménageurs				26 000 €
5_09	Protection contre les inondations de la ravine Défaud : Travaux de délestage vers la Rivière des Galets, recalibrage, infiltration du cours d'eau	Non attribué				3 320 000 €
5_10	Expertise juridique de la responsabilité associée à l'accès aux ouvrages et à la Rivière des Galets	Porteur du PAPI				5 000 €
6_01	Gestion des eaux pluviales dans la zone Cambaie (collecte, rétention, infiltration)	TCO (EcoCité) - Porteur du PAPI				32 000 €

Article 3 : Durée de la prolongation

La prolongation de délais objet de l'avenant n°1 est valable jusqu'en **décembre 2027**.

Article 4 : Entrée en vigueur – Prise d'effet

L'avenant n°1 entre en vigueur et prend effet à compter de la signature par la dernière des Parties.

Article 5 : Dispositions générales

Les termes et conditions initialement prévus dans le Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI RDG) ne sont pas modifiés à l'exception du délai d'exécution.

La convention et l'avenant n°1 forment un tout indissociable.

Article 6 : Liste des annexes à l'avenant

Annexe 1 : Etat d'avancement du PAPI RDG au mois de novembre 2023.

PROJET

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le

ID : 974-249740101-20251007-2025_110_CC_26-DE



Monsieur le Président du TCO
Fait à Le

Monsieur le Maire du Port
Fait à Le

Monsieur le Maire de Saint-Paul
Fait à Le

Madame la Maire de la Possession
Fait à Le

Monsieur le Président de la Région Réunion
Fait à Le

Monsieur le Préfet de la Réunion
Fait à Le

PROJET

Annexes n°1

Axe	Action	Description	Maître d'ouvrage	Commentaires
Axe 0 : Transversal	0_00	Animation et pilotage du PAPI	Porteur du PAPI	Depuis le 1 ^{er} janvier 2018, le TCO est porteur du PAPI à 100% Recrutement d'un agent en 2022 pour contribuer à l'animation
Axe 1 La connaissance du risque et la conscience du risque	1_01	Suivi visuel des ouvrages post saison cyclonique et post crue	Porteur du PAPI	Réalisé en 2018-2019 et 2022 (Après BATSIRAI & EMNATI) Pas d'évènement en 2020-2021
	1_02	Suivi type VTA du dispositif de défense (levé topographique, auscultation de l'usure des carapaces...)	Porteur du PAPI	VTA Réalisée en avril 2019, Visite simplifiée en 2020, VTA Réalisée fin 2021
	1_03	Mémoire des épisodes de crue Mise en place de TOTEM et de repère de crue	Porteur du PAPI	Non réalisé – Action à mettre en place dans la poursuite de ce PAPI Possibilité de se rapprocher de la CIREST qui a réalisé cette action sur leur territoire et de s'appuyer sur l'étude de 2008 de la DIREN. Identifier les zones ou implanter les repères et les niveaux en période de crue.
	1_04	Exercice intercommunal de crise de crue	Chaque commune Appui Porteur du PAPI	Exercice réalisé par la mission GEMAPI du TCO en novembre 2019 avec la Commune du Port Les cyclones Emnati/Batsirai (2022) ont permis de réaliser des exercices en temps réel A partir de 2023, lors d'évènements cycloniques, des agents du TCO seront mobilisés dans les PCC (Observation Vigicrue, transmission de données terrain...)
	1_05	Communiquer, sensibiliser et informer sur le risque de crue pour les habitats précaires situés dans le lit de la rivière	La Possession Appui Porteur du PAPI	Actions à poursuivre en partenariat TCO/ Commune Il n'y a plus eu d'intervention de la PIROI dans les cirques depuis le COVID 19
	1_06	Actualisation de l'étude hydrogéomorphologique de la Rivière des Galets	Porteur du PAPI	Etude fournie par la CNR et prestation en cours avec le BRGM concernant l'évolution morpho sédimentaire de la rivière des galets (Résultats en cours d'analyse)
	1_07	Mise en place d'une surveillance de l'érosion des berges en rive gauche en amont de l'endiguement sur secteur Piton Bâtard	Porteur du PAPI	Les données photogrammétriques permettent d'alimenter le suivi : Données 2018 & 2020 Marché notifié en 2022 pour la réalisation de relevés LIDAR sur le secteur Rivière des Galets et étude morpho-sédimentaire de la rivière des galets
	1_08	Suivi morphologique en amont du périmètre PAPI	Porteur du PAPI	Les données photogrammétriques permettent d'alimenter le suivi : Données 2018 & 2020 Marché notifié en 2022 pour la réalisation de relevés LIDAR sur le secteur Rivière des Galets et étude morpho-sédimentaire de la rivière des galets

Axe	Action	Description	Maître d'ouvrage	Commentaires
Axe 2 La surveillance, la prévision des crues et des inondations	2_01	Pérennisation et entretien des stations limnimétriques du Bras Sainte Suzanne et du Bras principal	DEAL	Stations opérationnelles mais il y a un risque de perte des stations lors de grosses crues (Au-dessus de la cinquantennale selon BRL, ce qui est un facteur limitant pour le niveau de protection de l'ouvrage)
	2_02	VigiCrue / territoire Définition du lien entre le niveau d'alerte et la protection	DEAL appui Porteur du PAPI	Note réalisée par BRL pour le compte du TCO dans le cadre de l'actualisation de l'étude de danger du système d'endiguement. Un débat existe sur les valeurs de débit calculé par BRL et CVH, ce qui modifie le niveau de protection des ouvrages. Une réunion est donc à prévoir entre ces deux entités avant la MAJ de l'étude de danger prévue en 2023.
	2_03	Renforcement du suivi des pluies par un Radar	DEAL	Non réalisé sur le territoire du TCO
Axe 3 L'alerte et la gestion de crise	3_01	Réseau VigiCrue Alerte de crue	Porteur du PAPI	Débat sur les différentes valeurs de débit à partir des mesures du seuil. (Valeurs VigiCrue et BRL différentes : (Courbe BRL 50ans = courbe CVH 100ans) Alerte sms en cours de formalisation auprès de 5 agents du TCO avec un message d'alerte au-delà d'un certain seuil
	3_02	Mise en place d'une coordination technique et de crise	Porteur du PAPI / TCO / Communes / Région / DEAL	Coordination réalisée avec la Commune du Port dans le cadre de l'exercice de crise. A conforter dans les PCS des Communes Mise en place d'une cellule de gestion de crise avec les agents du TCO pour la saison cyclonique 2022/2023 et astreinte en cours de formalisation
	3_03	Mise à jour coordonnée des DICRIM et des PCS des communes	Chaque commune Appui Porteur du PAPI	Coordination avec les communes PCS actualisé avec compétence GEMAPI pour les Communes du Port et de Saint-Paul.
Axe 4 La prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme	4_01	Mise à jour du PPRM suite à la modification du risque (par exemple nouvel aménagement)	DEAL	MAJ de l'Etude de dangers validée en 2021 avec l'obtention le 10 mai 2022 de l'arrêté n°2022-854/SG/SCOPP/BCPE Nouvelle MAJ de l'étude de danger prévue suite aux travaux sur les systèmes d'endiguement de la rivière des galets
	4_02	Mise en place de règles de bonnes pratiques pour les projets d'urbanisation futurs	Porteur du PAPI	Non réalisé mais prise en compte dans la réflexion du projet Ecocité
Axe 5 Les actions de réductions de	5_01	Animation et incitation des tiers (entreprises et structures publics, ERP notamment, industriels) à mettre en place un plan d'action individuel visant à réduire la vulnérabilité des biens et des personnes en cohérence avec le PCS	Porteur du PAPI	Non réalisé

Axe	Action	Description	Maître d'ouvrage	Commentaires
la vulnérabilité des personnes et des biens	5_02	Diagnostic des activités et bâtiments publics face au risque inondation : établissement d'un programme de sécurisation	Porteur du PAPI	Non réalisé
	5_03	Adaptation localisée des digues au niveau pied de berge suite à l'abaissement du niveau moyen du lit	Porteur du PAPI	Réalisation du confortement des semelles de digue et l'épi 4 (provisoire) en 2019 et aval rive droite et gauche en 2022
	5_04	Mise en place d'une protection mobile (blocs enchainés) au droit du contact entre le bras vif et la digue	Porteur du PAPI	Réalisation du confortement des semelles de digues et de l'Epi 4 en 2020 et des épis 5 et 6 en 2022
	5_05	Opportunité de l'augmentation de la rugosité des berges (épis plongeant) au droit du contact entre le bras vif et la digue	Porteur du PAPI	Réalisation des confortements sur la digue et l'Epi 4 en 2020 et des épis 5 et 6 en 2022
	5_06	Opportunité de la mise en transparence de la RN7 en rive droite / réduction risque résiduel (rupture)	TCO / Région	Non réalisé
	5_07	Opportunité de protéger la ville du Port d'un risque résiduel faible et permettre l'urbanisation de l'arrière digue par la mise en place d'une digue de second rang en rive droite en amont de la RN7	TCO / Le Port / Aménageurs	Non réalisé et plus d'actualité
	5_08	Opportunité de protéger l'écoparc d'un risque résiduel faible et permettre l'urbanisation de l'arrière digue par la mise en place d'une digue de second rang en rive droite en aval de la RN7	TCO / Le Port / Aménageurs	Non programmé et plus d'actualité
	5_09	Protection contre les inondations de la ravine Défaud : Travaux de délestage vers la Rivière des Galets, recalibrage, infiltration du cours d'eau	Non attribué	Etudes en cours dans le cadre du prolongement de l'Axe Mixte (Région/ Ecocité/TCO)
	5_10	Expertise juridique de la responsabilité associée à l'accès aux ouvrages et à la Rivière des Galets	Porteur du PAPI	Accès à l'ouvrage à interdire par arrêté police général pour éviter la responsabilité du Maire sur les deux communes de La Possession et de Saint-Paul Restreindre les conditions d'accès pour éviter les dépôts sauvages régulièrement observés et retirés par le TCO lors des opérations d'entretien
	5_11	Protocole de mise en place et de sécurisation de la piste de la rivière des Galets menant à Mafate	La Possession Appui Porteur du PAPI	Suite aux évènements cycloniques de 2022, des travaux sous maîtrise d'ouvrage communale ont été menés pour réhabiliter la piste
Axe 6 La gestion des eaux pluviales	6_01	Gestion des eaux pluviales dans la zone Cambaie (collecte, rétention, infiltration)	TCO (EcoCité) - Porteur du PAPI	TCO compétent en Eaux Pluviales urbaines depuis le 1 ^{er} janvier 2020 Non réalisé mais prise en compte dans la réflexion du projet Ecocité
Axe 7 La gestion des ouvrages de protections hydrauliques	7_01	Gestion et entretien des ouvrages hydrauliques : Définition d'un référent et des moyens humains associés Travaux d'entretien courant	Porteur du PAPI	Recrutements réalisés et programmés, marché de travaux actif, visites d'entretien et travaux de défrichements/ débroussaillage menés régulièrement par le service GEMAPI du TCO

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le



ID : 974-249740101-20251007-2025_110_CC_26-DE

PROJET